

Bègles – Association Arcins Environnement Services

Avenant n° 1 à la délibération du 16 décembre 2011

Entre,

-L'Association Arcins Environnement Services représentée par sa Présidente, Madame Maïté Tsitsichvili, domiciliée allée de Francs, 33130 Bègles

et,

- La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2012/ du et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération cadre n° 2009/0807 du Conseil de Communauté du 27 novembre 2009, décidant l'allocation à l'Association Arcins Environnement Services, d'une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'action menée en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des déchets pour la période 2009-2011.

Vu la convention cadre de financement en date du 9 décembre 2009 entre la Communauté Urbaine et l'Association Arcins Environnement Services fixant les modalités de versement des fonds.

Vu la délibération n° 2011/0954 du 16 décembre 2011, dans laquelle le montant de la subvention à verser est de 1 000 € et de 1 500 € dans la convention.

Afin de mettre en adéquation la délibération n° 2011/0954 du 16 décembre 2011 et la convention cadre du 9 décembre 2009 dans laquelle le montant de la subvention est de 1 500 €

Et de prendre en compte la nouvelle demande de l'Association Arcins Environnement Service relative aux moyens mis en œuvre pour la réduction et le recyclage des déchets, lui permettant de réduire les besoins de financement, le montant à verser pour l'année 2011 s'élève à 1 000 €

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1

L'article 5 intitulé « Modalités de versement de la subvention », relatif au versement de la subvention, est modifié comme suit :

« Pour 2011, le montant de la subvention à verser à l'Association Arcins Environnement Services, est de 1 000 € TTC »

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

La Présidente
de Arcins Environnement Services

Pour le Président
de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Conseiller délégué,

Maité TSITSICHVILI

Franck Maurras

